### SCI MICHEL THOMAS

67 bd exelmans

## 75016 PARIS

Maître Philippe CHAVANNE

10 rue Paul Riquet

34500 BEZIERS

Sérignan, le 18 mars 2009

V/réf : 08.00399/PHC

Maître,

Je vous confirme que le procès-verbal, objet de votre facturation ci-dessous référencée, mentionne un nombre de voix (1.500) de votants supérieur à celui au nombre de parts sociales (500).

Vous comprendrez mon étonnement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

* chèque BNP n° 4.734.426 cpte n° 21.579.242 de montant 743,91 €

en règlement de votre facture n° 2523 du 11 février 2009 déduction faite des ‘frais de chancellerie’ sous réserve de précision complémentaire à me fournir et vous prie de m’adresser l’avoir correspondant.

Vous voudrez bien m’informer de la tenue à disposition auprès de votre secrétariat des documents confiés afin de me les restituer.

Veuillez agréer, Maître, l’expression de mes salutations distinguées.

Thibault THOMAS.